



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-quatre février, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 février 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS (à partir de 18 h 15), M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. François SOULAS donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN jusqu'à son arrivée, M. Éric JOSEPH donne pouvoir à M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Estelle GUILLOU donne pouvoir à Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Annie TAVNNEC.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2026-19. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - CHOIX DE LA PROCÉDURE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Ormes a engagé une réflexion globale sur la requalification du cœur de ville, portant sur le mail de la Poule Blanche, la rue du Paradis et la rue Nationale, afin d'adapter ces espaces publics aux usages contemporains, de renforcer leur attractivité et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Ce projet structurant poursuit plusieurs objectifs d'intérêt général :

- Améliorer la qualité urbaine et paysagère du centre-bourg.
- Renforcer la place du végétal et lutter contre les îlots de chaleur.
- Sécuriser les cheminements piétons et les abords des équipements publics, notamment du groupe scolaire et de la bibliothèque.
- Moderniser les infrastructures de voirie et de réseaux.
- Soutenir l'activité commerciale et l'animation du centre-ville par la création d'espaces publics qualitatifs et polyvalents.

Rappel des phases et coûts prévisionnels :

Le programme global est structuré en cinq phases opérationnelles :

Phase 1 : Secteur école et bibliothèque.

Aménagement d'un espace public piéton et végétalisé, sécurisation des abords de l'école et construction d'un bâtiment multifonction (sanitaires publics, stockage, local vélos).

Montant estimatif : 968 360,20 € TTC.

Phase 2 : Mail de la Poule Blanche.

Requalification paysagère du mail avec création de stationnements paysagers et gestion alternative des eaux pluviales par noues végétalisées.

Montant estimatif : 1 148 151,00 € TTC.

Phase 3 : Rue du Paradis.

Recalibrage et requalification de la voie afin d'améliorer la cohérence urbaine et le partage de l'espace public.

Montant estimatif : 649 017,30 € TTC.

Phase 4 : Rue Nationale / Cœur de ville.

Requalification de la rue et création de deux places publiques intégrant des matériaux qualitatifs, des plantations d'arbres et un espace dédié au marché et aux manifestations.

Montant estimatif : 750 339,30 € TTC.

Phase 5 : Trottoirs et arrêt de transport public.

Reprise des trottoirs et aménagement de l'arrêt de transport pour assurer la continuité et la cohérence des aménagements.

Montant estimatif : 356 585,21 € TTC.

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève ainsi à **3 872 453,44 € TTC**.

Ces estimations résultent des études de la phase PRO et intègrent l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation complète des aménagements.

Décomposition des marchés :

Le Dossier de Consultation des Entreprises est structuré en trois lots distincts :

- **Lot n° 1 - Voirie et Réseaux Divers (VRD).**
- **Lot n° 2 - Aménagements paysagers.**
- **Lot n° 3 - Construction d'un bâtiment de stockage et de toilettes publiques.**

Cette décomposition vise à garantir une consultation lisible, une mise en concurrence effective, tout en permettant l'accès des petites et moyennes entreprises conformément aux principes de la commande publique.

Choix de la procédure :

Considérant que l'opération constitue un ouvrage unique au sens du Code de la commande publique et que le montant global estimatif des travaux excède le seuil européen applicable aux marchés publics de travaux, il convient de recourir à une **procédure formalisée d'appel d'offres ouvert**, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera publié sur la plateforme dématérialisée AWS après approbation du Conseil municipal.

Calendrier prévisionnel :

- **24 février 2026** : Approbation du DCE par le Conseil Municipal.
- **Fin février / début mars 2026** : Publication de l'avis d'appel public à la concurrence et lancement de la consultation.
- **Mars / mi-avril 2026 (45 jours)** : Délai réglementaire de remise des offres.
- **Mi-avril 2026** : Analyse des offres par la maîtrise d'œuvre en lien avec les services de la collectivité.
- **Fin avril / début mai 2026** : Attribution des marchés, notification aux entreprises retenues et préparation du démarrage des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable émis par la commission Travaux et Urbanisme en date du 11 février 2026,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 17 février 2026,

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☐ Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à l'opération de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis ;
- ☐ Approuve la décomposition en trois lots telle que présentée ;
- ☐ Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique ;
- ☐ Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant la suppléance, à lancer la consultation, à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document nécessaire à la passation et à l'exécution des marchés.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 février 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 25 février 2026.

Publié ou notifié le : 26 février 2026.

